Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le 27/03/2026
ID : 026-200091718-20260313-DCS_2026_009_2-DE

Délibération n°2026-009

Date de convocation : 06/03/2026

Membres en exercice : 32

Présents : 17

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 27/03/2626

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 13 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le 13 mars à dix heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 18
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (3) : BISCARRAT Louis, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (4) : CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0)
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (7) : CHAMBON Claude, CHAREYRE Laurent, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier, PEZ Gérard, SALIN Olivier
Communauté de communes du Diois (1) : BAUDIN Pascal
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : MORENO Juan

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 11
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (7) : ANDRES Valérie donne pouvoir à CROZET Pascal, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, BEYNEIX Céline donne pouvoir à MARQUOT Xavier, GELEDAN Marc donne pouvoir à BISCARRAT Louis, ESPINOSA Jean-Antoine donne pouvoir à MEUNIER Annie, REYNIER DUVAL Christophe donne pouvoir à ROTICCI Roland, RICOU Florian donne pouvoir à FRITSCH Chantal
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : AURIACH Hervé donne pouvoir à GABRIEL Marc
Communauté de communes Vaison Ventoux (0)
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0)
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : DAYRE Thierry donne pouvoir à GREGOIRE Jean-Luc
Communauté de communes du Diois (1) : MOLERUS Christian donne pouvoir à BAUDIN Pascal
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : TARDY Lionel donne pouvoir à MORENO Juan

Excusés / Absents : 4
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (2) : BOUYER Michel, GALMARD Marie-Thérèse
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0)
Communauté de communes Vaison Ventoux (0)
Communauté de communes Drôme Sud Provence (2) : GARIN Maryannick, VEILLY Daniel
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (0)
Communauté de communes du Diois (0)
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Secrétaire de Séance : CROZET Pascal

2026-009 : FINANCES : OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORTEUR : M. Xavier MARQUOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le 27/03/2026
ID : 026-200091718-20260313-DCS_2026_009_2-DE

Sur proposition du bureau syndical en date du 6 février 2026, le Président de séance présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et le comptable public.

Il convient que le comité syndical délibère.

LE CONSEIL SYNDICAL

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

VU la délibération n°2025-001 en date du 28 février 2025 actant le Débat d'Orientations Budgétaires au titre du budget primitif 2025 ;

VU la délibération n°2025-004 du 28 mars 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

VU le certificat administratif en date du 1er décembre 2024 sollicitant le comptable du SGC de Nyons concernant l'adoption du Compte Financier Unique dès le 1er janvier 2025 (comptes 2024) ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues ;

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDERANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner / recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le comité syndical a siégé sous la présidence de M. Xavier MARQUOT ;

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le 27/03/2026
ID : 026-200091718-20260313-DCS_2026_009_2-DE

CONSIDERANT le Compte Financier Unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 906 905.61 €	1 152 329.00 €	3 059 234.61 €
	Recettes réalisées	674 142.04 €	1 130 692.41 €	1 804 834.45 €
	Restes à réaliser	477 280.84 €	0.00 €	477 280.84 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 386 625.51 €	1 767 683.81 €	4 154 309.32 €
	Dépenses réalisées	883 667.06 €	584 044.34 €	1 467 711.40 €
	Restes à réaliser	1 162 737.86 €	0.00 €	1 162 737.86 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-209 525.02 €	546 648.07 €	337 123.05 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	479 719.90 €	615 354.81 €	1 095 074.71 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	270 194.88 €	1 162 002.88 €	1 432 197.76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 685 457.02 €	0.00 €	- 685 457.02 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 415 262.14 €	1 162 002.88 €	746 740.74 €

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Pascal CROZET

Le Président de séance,
Xavier MARQUOT

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES